

Ouverture de séance à 20 heures 40 minutes

Sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire,

Présents : Monsieur VIALAY, Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Le Maire procède à l'appel.

Il nomme un secrétaire de séance : Monsieur COPILLION.

Le Maire : « Sur le Compte Rendu de Séance du Conseil Municipal, il y a des commentaires ? Monsieur MARIOJOULS. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, Monsieur le Maire, je suis un peu désolé d'insister mais lors du précédent Conseil Municipal nous avons donné acte du rapport annuel des inégalités sociales et les écarts de développement. Je tiens à dire que le Groupe DECIL s'oppose vraiment à cette formulation pour la raison suivante qui est qu'il n'y avait pas véritablement de contenus dans ce rapport et que par conséquent il n'y avait pas vraiment de débat et que par conséquent on ne peut pas donner acte de l'organisation du débat et de la communication de ce rapport. Donc, je souhaiterais, je pense que c'est un vœu pieu, mais je le dis quand même ça me semble être important. Je souhaiterais que vous ajoutiez le fait que DECIL ne donne pas acte de l'organisation de ce débat. Il y a une loi qui a prévu un rapport annuel sur les inégalités sociales et sur les écarts de développement territoriaux pour qu'il y ait un véritable débat. Donc, il faut prendre les dispositions de manière à ce qu'on puisse récupérer un maximum d'informations statistiques concernant notre territoire. Ca n'est manifestement pas le cas. Nous avons un Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, on a un Institut National d'Etudes Démographiques, on a les meilleurs économistes, en tout cas les meilleurs économètres du monde, sans parler des statisticiens, des sociologues et des personnes diverses qui travaillent pour les sciences sociales et on n'est pas capable de fabriquer un rapport digne de ce nom. Donc, je souhaiterais, je le répète, même si je parle dans le vent, je souhaiterais que vous inscriviez ce fait, sinon l'année prochaine ça va recommencer, on va encore avoir un rapport minable sur lequel on ne pourra pas débattre, sur lequel on ne pourra pas prendre connaissance de la réalité de notre territoire. Je vous remercie. »

Le Maire : « Bien, Monsieur MARIOJOULS, comme vous l'avez vu, le débat, vous l'avez vu la dernière fois, c'est-à-dire le 17 novembre, le débat a eu lieu et qu'ensuite vous en soyez satisfait quant à son contenu, j'observe que non, mais j'observe également que lors de ce même Conseil Municipal, il était difficile de ne pas donner acte que le débat avait eu lieu, puisqu'il a eu lieu même si les bases, c'est ce que vous avez dit, ne vous satisfaisaient pas pleinement. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur QUEVAREC : « Oui, bonsoir à tous. Concernant la fin du Conseil Municipal, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire appelle les questions orales. Ca semblait sans doute intéressant puisque vous aviez effectivement dit que les questions orales allaient être mentionnées

sauf que là il n'y a rien du tout, et après le Maire lève la séance à minuit dix, remercie tout le monde, ce qui est très bien. Donc serait-il du coup possible, je ne sais pas, de marquer le titre et les deux, trois lignes des questions orales, parce que, certes le mot « questions orales » est stipulé mais le contenu fait quand même défaut. »

Le Maire : « Ecoutez, je regarderais si on peut en faire une synthèse mais en tout cas faire une synthèse des titres. Je regarderai cela pour la prochaine fois. Pour le Compte Rendu d'aujourd'hui, pas d'autres commentaires ? Alors sur les décisions prises en application de l'article L 2122-22. Madame COSTE ».

Madame COSTE : « Oui, Monsieur le Maire, une demande d'explication concernant la rubrique : Administration Générale. La Mission d'assistance technique et juridique, non pas ça, la ligne sur l'acquisition d'ordinateurs portables avec la société DELL, donc pour l'équipement des écoles de la ville pour les élèves de CE1. Deux demandes de précisions, en ce qui concerne la participation du Département, y en a-t-il une et à quelle hauteur, s'il vous plaît ? Puisqu'il me semble me souvenir quand on avait délibéré en fin d'année scolaire, il en avait été question. Quelle est la proportion, s'il vous plaît ? Et, deuxième question, le problème des doubles niveaux a-t-il été réglé ? La question des CM2, qu'il y ait quelques CM2 qui sont dans les CM1 pour les enseignants qui vont se mettre à travailler avec les ordinateurs, c'est un peu compliqué de laisser quelques enfants de la classe sans appareil. Merci. »

Le Maire : « D'autres commentaires ? Monsieur JAMMET, Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, une question concernant l'urbanisme. En date du 20 novembre sur l'acquisition d'un appartement au 208 rue de Gassicourt, j'aurais voulu simplement en connaître l'usage auquel vous destiniez cette préemption. »

Le Maire : « Alors après je crois qu'il y avait Monsieur QUEVAREC, si ma mémoire est bonne. »

Monsieur QUEVAREC : « En complément, sur l'Administration Générale, concernant la MAPA du quartier des Explorateurs, redire que quand on regarde les documents, là il n'y a qu'un montant de 13 300 € mais ce qui se cache derrière, c'est une expropriation d'un certain nombre de propriétaires du quartier qui avaient acheté il y a quelques années et qui, à cause de votre décision de démolir une cage d'escalier, sont dans la plus grande difficulté et je pense que ce n'est pas des méthodes pour profiter de cette décision qui ne passe pas en Conseil pour le redire que ces démolitions ne sont pas utiles. Dans l'Administration Générale, deuxième point, vous avez fait un procès-verbal d'enlèvement des déchets compacteur du Val Fourré. Alors c'est une vieille histoire liée à la SOTREMA et à la CAMY, donc savoir, puisque ça a coûté à la Ville 523 €, à quoi cela allait vous servir, s'il vous plaît ? Au niveau des Domaines maintenant, on a une mise à disposition précaire pour un logement au 1 avenue Paul Bert, nous vous avons demandé, lors du dernier Conseil Municipal, les occupants de ces appartements sur place avant les relogements qui viennent d'avoir eu lieu, que l'on puisse en disposer ainsi que l'ensemble de la liste complète du parc privé du domaine de la Ville. Donc, je voulais être certain que c'était bien en cours, comme vos services nous l'ont dit, et je voulais savoir à quel délai on pourrait en disposer. Parce que c'est un document important pour avoir une vision générale de l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville. Et sur la page suivante sur l'Urbanisme, effectivement dans le prolongement de la question de Monsieur JAMMET, parce que le 208 rue de Gassicourt est une propriété où il y a au moins deux bâtiments. Est-ce que c'est l'ensemble qui est acquis ? Mais ça n'a pas l'air d'être le cas puisque vous citez un appartement, donc voilà en complément de ce qu'a dit Monsieur JAMMET. Puis l'autre, le terrain 6 rue Serge Noyer, 500 000 €. Pourquoi c'est la Ville, en fait, qui procède à l'achat et pourquoi cela est-il fait ? Je vous remercie. »

Le Maire : « Merci. Pas d'autres questions ? Alors je veux quand même dire à chacun que toutes ces questions ont été vues, explicitées durant toutes les commissions municipales et que donc ce sont déjà des sujets qui ont été vus, alors peut-être que ceux qui les ont posées ont oublié les

réponses et n'ont pas eu la réponse par ceux des membres du Groupe qui y étaient, mais en tout cas tout cela a été déjà vu. Alors néanmoins, dans un esprit d'ouverture, je vais ce soir y répondre simplement je faisais cet élément pédagogique, Monsieur..., ce point pédagogique Monsieur MARIOJOULS de façon à ce que l'on ne perde pas inutilement du temps à reposer des questions dont on connaît déjà les réponses sur ces sujets. Alors sur l'expropriation dont vous parlez sur le quartier des Explorateurs, c'est quelque chose qui a fait l'objet de nombreuses communications, je ne vais pas y revenir puisque le quartier des Explorateurs et sa rénovation urbaine font l'objet de très nombreux débats et je le répète l'objectif est de réaménager le quartier de façon à ce que l'on y vive mieux et que les habitants sont plutôt demandeurs pour qu'on accélère les choses et pour savoir à quel moment est-ce que ceux qui n'en n'ont pas encore bénéficié, pourront en bénéficier. Sur le marché des ordinateurs, je rappelle à Madame COSTE que cela était dans la délibération, qu'il n'y a pas de participation du Département, la participation du Département est sur les tableaux numériques interactifs et pas sur les ordinateurs portables. Rien n'a changé depuis la délibération, ni depuis les questions en la matière. Sur le double niveau, nous avons rencontré Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui nous a dit que les choses ne poseraient pas de problèmes et que les enseignants, d'un point de vue pédagogique, allaient gérer parfaitement bien cette situation. Le procès-verbal du constat des enlèvements des déchets du compacteur comme vous l'observez dans le libellé même Monsieur QUEVAREC, il s'agit bien sûr d'un enlèvement et donc d'un constat de ce qui est enlevé de façon à pouvoir ensuite indiquer et avoir, comment dire force, de preuve pour les enlèvements qui sont réalisés. Enfin sur la situation de l'appartement qui est rue de Gassicourt, je dois vous dire que depuis le vendeur a retiré son bien de la vente et donc la préemption ne s'exercera pas. Voilà sur ce nous allons passer à l'ordre du jour. »

Monsieur QUEVAREC : « Excusez-moi Monsieur le Maire on voulait juste poser une question Monsieur JAMMET et moi-même. Quel était l'intérêt pour la Ville d'acheter dans cet endroit là un logement ? »

Le Maire : « Ca a été vu tout ça en commission Monsieur QUEVAREC donc on ne va pas faire de long débat sur les intérêts qu'il peut y avoir, simplement pour rappeler que ici nous sommes simplement pour expliciter juste les décisions qui sont prises et donc je le redis d'ailleurs votre voisin de gauche était présent à cette commission, j'imagine que la communication entre vous deux passe quand même bien. »

Monsieur MARIOJOULS : « Monsieur le Maire, je vous rappelle que la vieille revendication du Groupe DECIL consiste à faire en sorte que vous nous reconnaissiez en tant que groupe indépendant du Parti Socialiste et que, par conséquent, si vous voulez que le Conseil Municipal fonctionne parfaitement bien, si vous voulez que les commissions fonctionnent parfaitement bien, moi et ma Collègue Nathalie COSTE, du Groupe DECIL, nous nous ferons un plaisir de nous répartir le travail de manière à ne pas vous embêter au moment du Conseil Municipal, mais en l'état c'est très, très compliqué d'assister à toutes les commissions. Par conséquent si vous avez bien l'amabilité de nous reconnaître en tant que Groupe, nous vous en serons éternellement gré. Merci, Monsieur le Maire. »

Le Maire : « Je vois Monsieur MARIOJOULS que, comment ça s'appelle, les divergences se confortent mais néanmoins j'imaginai que dans un esprit de communication vous donniez les informations, vous vous les donniez respectivement l'un et l'autre, je n'en doutais pas un instant. »

Monsieur MARIOJOULS : « Ca n'empêche pas, mais pas forcément celle-là. »

Le Maire : « Bien, sur ce nous allons passer à l'ordre du jour. »